



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Votants : 23 (L. Boyer a donné pouvoir à E. Joly, G. Dumas a donné pouvoir à M. Carillier, V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, O. Verne a donné pouvoir à G. Monerrat)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 1

Date de convocation : 31 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le cinq avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G.

**Excusés** : Mmes Boyer L. (a donné pouvoir à Joly E.), Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.), Verne O. (a donné pouvoir à Monerrat G.), et MM. Dumas G. (a donné pouvoir à Carillier M.), Vaissaud D. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

**Secrétaire de séance** : Françoise Mendes

### **Objet** : Budget principal – Budget primitif 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif 2023 du budget principal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le compte administratif 2022 du budget principal

**Vu** l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2023

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 1 abstention (R. DUBY) :

**ADOpte** le budget primitif 2023 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 2 182 952,00 €
- Section d'investissement : 1 710 393,00 €

Pour copie conforme  
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le  
Le Maire,